

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBÉCANE TYPE "M 7"

Construit par "Les Ateliers de la MOTOBÉCANE"

16, Rue Lesault - 93502 PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Paris 542 070 115 B

Marque : MOTOBÉCANE - Type : M 7 - Genre : Cyclomoteur.
Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.
Poids total autorisé en charge : 165 kg.
Nom et adresse du constructeur : LES ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE
16, rue Lesault - 93502 PANTIN

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues : deux.
Roue motrice : arrière.
Constitution du cadre : tôle d'acier soudée.
Roues : à rayons, munies de pneumatiques de 2 x 16 ou similaires.
Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant.

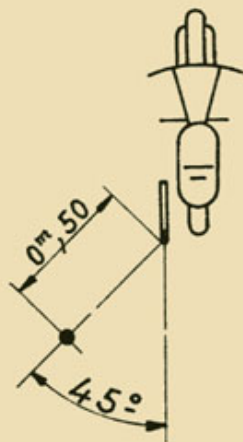
2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,060 m.
Porte-à-faux : AV 0,254-m.
Porte-à-faux : AR 0,294 m.
Dimensions maxima du véhicule : longueur 1,608 m - largeur 0,625 m.
Hauteur libre au-dessus du sol : 0,085 m.
Poids du véhicule sans carburant : 38 kg.
Poids du véhicule en ordre de marche : 40 kg.
Répartition des poids en ordre de marche : AV 19 kg - AR 21 kg.
Poids total autorisé en charge : 165 kg.
Répartition des poids pour le poids total en charge : AV 39 kg - AR 126 kg.

3. - MOTEUR

Marque : Motobécane, type M7.
Type : à explosion - cycle à 2 temps, monocylindrique.
Alésage : 39 mm - course 41,8 mm - cylindrée 49,90 cm³.
Taux de compression : 8.
Carburant normalement utilisé : mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir : contenance 3,650 litres, fermé par un bouchon en matière plastique.
Régime de rotation du moteur : maximum 6 000 tr/mn. Correspondant au couple maximum (0,31 mkg DIN) : 3 000 tr/mn. Correspondant à la puissance maximum (1,85 Ch. DIN) : 5 000 tr/mn.
Échappement : un tromblon, coudé, de longueur environ 0,14 m, de section elliptique progressivement croissante se termine par un silencieux à section elliptique (94 mm x 59 mm à l'intérieur) de longueur 0,173 m environ. Le silencieux comporte 2 diaphragmes percés de trous ainsi que 2 tubes, le tube de sortie ayant un diamètre intérieur de 10 mm.
Le volume total du dispositif d'échappement est de 1 litre environ.
Le niveau sonore des bruits, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié en dernier lieu le 31 décembre 1974), est de 70 dBA.
Le niveau sonore des bruits au point fixe, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 avril 1975, au régime stabilisé de 3 750 tr/mn, et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de 83,5 dBA.
Le silencieux porte une marque constituée par le chiffre 7 encadré par les poinçons du constructeur.
Alimentation du moteur : carburateur GURTNER à passage de 13 mm. A niveau constant, commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'admission.
Allumage : par volant magnétique NOVI, haute tension.
Graissage : par mélange d'huile à l'essence.
Refroidissement : par air.
Mise en marche : pédalage. Un décompresseur est conjugué avec la poignée droite, commandant les gaz.
Antiparasitage : le cyclomoteur est muni d'un dispositif d'antiparasitage agréé.



4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse en rotation du moteur et entre en action à 2 500 tr/mn.
Transmission : une poulie solidaire de l'arbre moteur, entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14 x 7 une poulie concentrique à l'axe de pédalier; cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 35 dents solidaire du moyeu arrière.
Dispositif de point mort : un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication : $\frac{207,5}{53} \times \frac{35}{11} = 12,46$.

Avec des pneumatiques de 2 x 16 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,55 m, au régime du moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de : 7,46 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 44,76 km/h.

Ce cyclomoteur est muni de pédales permettant le déplacement sans l'aide du moteur. La marche en bicyclette s'effectue en déverrouillant

le levier qui solidarise la poulie du pignon de 11 dents. Multiplication du pédalier $\frac{32}{16} = 2$.

5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. - SUSPENSION

Avant : fourche télescopique.

7. - CARROSSERIE

Cyclomoteur solo.

8. - FREINAGE

Frein avant : à tambour, avec segments intérieurs, diamètre 70 mm, commandé par un levier à main droite et par câble.

Deux garnitures longueur 65 mm - largeur 16 mm.

Surface totale des garnitures : 20,8 cm².

Frein arrière : à tambour, avec segments intérieurs, diamètre 70 mm, commandé par un levier à main gauche et par câble.

Deux garnitures longueur 65 mm - largeur 16 mm.

Surface totale des garnitures : 20,8 cm².

9. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Équipement électrique : le volant magnétique alimente un projecteur avant 6 V - 6 W et un feu rouge arrière.

Catadioptre : le véhicule est muni d'un catadioptre.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1956 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

10. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur sonore agréé.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type,

le numéro de série, l'indication « CM » ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.

Le numéro de série est frappé sur la patte arrière droite du cadre.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique située sur l'ailette droite de la culasse.

Le numérotage dans la série a commencé au numéro 7 100 000.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 26-1-1977 que le véhicule N° 7 100 000 à moteur N° 2 898 725 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE type M 7 satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.188 et R.194 à R.199 du code de la route et des arrêtés pris en application.

Vu et approuvé

enregistré sous le N° AU-2295-76

Paris, le 24 février 1977

l'ingénieur en chef des Mines

(signé : JOURDAN)

Paris, le 24 février 1977

par l'ingénieur des Mines

l'ingénieur Divisionnaire des TPE (Mines)

(signé : MOYER)

Paris, le 24 février 1977

l'ingénieur des TPE (Mines)

(signé : LOURD)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Roger BOULAUD, représentant dûment accrédité des « ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE », 16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX (Seine-Saint-Denis), constructeur, certifie :

A) que le véhicule :

1. Genre : Cyclomoteur.

2. Marque : MOTOBÉCANE.

3. Type : M7.

4. N° dans la série du type :

5. Source d'énergie : ES.

5 bis. Cylindrée : 49,90 cm³ - 2 temps.

6. Carrosserie : solo.

7. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

8. Poids à vide : 38 kg.

9. Poids total autorisé en charge : 165 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

B) que ce véhicule sort de nos usines le

Pour être livré à Fait à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.